



CENTRE-BOURG : LA GRAND RUE PREND SA PARURE DÉFINITIVE !

En mars-avril 2026, la mise en place de la résine sur les trottoirs de la Grand Rue vient finaliser la réhabilitation de l'artère principale et clôturer les travaux du centre-bourg menés sur le mandat 2020-2026. C'est l'occasion de faire un bilan des travaux réalisés et qui permettent au village de retrouver une nouvelle jeunesse.

Avec les conditions météorologiques hivernales, il a fallu attendre le mois d'avril 2026 pour que la résine soit enfin posée sur les trottoirs et plateaux ralentisseurs de la Grand Rue. De couleur « beige-calcaire », cette résine vient donner la touche finale à la réhabilitation de la Grand Rue et rendre l'aménagement plus qualitatif. C'est aussi un repère puisque les espaces en résine sont en priorité dévolus aux piétons. La Grand Rue est donc enfin réhabilitée et plus fonctionnelle, en réponse aux attentes des habitants, commerçants et élus qui en avaient fait la priorité du mandat 2020-2026. À ce titre, l'encadré ci-contre permet de retracer les différentes étapes de la réhabilitation du centre-bourg.



Aménagement piéton entre la place du Foyer et l'aire de jeux



L'aménagement de la Grand Rue s'inscrit dans la continuité du parking de la Fontaine réalisé en 2022



Carrefour sécurisé à l'angle de la rue du Saujet

Le seul chantier qui n'aura pas pu être mené sur le dernier mandat est l'aménagement de surface de la Place de la Mairie (les réseaux ont été réhabilités en 2024). Le projet avait pourtant bien démarré avec de belles esquisses proposées par le maître d'œuvre et présentées dès 2023 (voir Echo des Crêts n°22 de juin 2023). Cependant, les services UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine), qui comprennent des architectes des bâtiments de France, étaient chargés d'analyser le dossier dans le cadre du classement « monument historique » du clocher de l'église de St-Pierre-d'Allevard.

Ces services ont imposé le fait que les alignements de platanes, pourtant en piètre état sanitaire, soient conservés, et que le projet n'autorise aucun stationnement véhicule sur la place. Ces prescriptions, a priori éloignées du classement du clocher, n'étaient pas compatibles avec la volonté communale de rendre la place plus fonctionnelle et de conserver un minimum de stationnements pour l'accès aux commerces et services (environ 10 places sur les 35 places actuelles).

Le projet a donc été suspendu et la nouvelle équipe municipale va devoir réfléchir à la composition de la future place de la Mairie, pour une mise en œuvre au plus tôt en 2027.

Dans l'attente, les suggestions des habitants et des usagers sont bienvenues, et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites.

L'année 2026 est une année de transition pour la réalisation des travaux. Le programme ne se désemplit pourtant pas, et de nombreux autres chantiers sont en préparation pour les prochaines années, avec toujours le souci de la maîtrise des investissements et de l'efficacité des actions : réhabilitation du clocher de l'église, requalification de la cour de l'école maternelle, rénovation (dont amélioration énergétique) des bâtiments communaux, etc. En parallèle, les travaux de réhabilitation et entretien des voiries constituent chaque année une part importante du budget communal.

INFORMATIONS PRATIQUES :

• **Informations régulières :** « PanneauPocket », panneaux lumineux, Facebook de la mairie

• **Historique des projets et travaux du centre-bourg :** site internet de la commune et Echo des Crêts n°16 à 29

• **Mairie de Crêts en Belledonne** – Mme JOASSON Virginie (DST) ; M. DALBON-GOULAZ Hugues ou M. LAMBERT Pierre (adjoints) – 04.76.45.11.10 – courriel : cretsenbelledonne@mairieceb.fr (accueil) ou travauxcentrebourg@mairieceb.fr



POUR UN BON FONCTIONNEMENT ET LA SATISFACTION DE TOUS, IL EST RAPPELÉ LES PRINCIPES D'USAGE DE LA GRAND RUE (ET DU CENTRE-BOURG EN GÉNÉRAL) :

- 30 km/h : c'est la vitesse maximale autorisée dans le centre-bourg. Pour respecter cette vitesse, restez en seconde !
- Stationnement interdit dans la Grand Rue en dehors des places marquées
- Les piétons et notamment les personnes à mobilité réduite disposent d'un linéaire accessible et convivial sur l'ensemble de la rue
- Les traversées de route sont sécurisées et les aménagements ont pour vocation d'apaiser le trafic
- Les trottoirs bénéficient de plantations et d'un revêtement qualitatif mais fragile qu'il convient à tous de préserver
- Les propriétaires de nos amis canins sont priés de bien vouloir retirer les déjections sur l'espace public

SÉCURITÉ À TROTINETTE : SOYONS VIGILANTS !

- Pour ma sécurité, je porte un casque, je reste visible, je porte un équipement rétro-réfléchissant (gilet, brassard), je respecte le Code de la route et je ne roule jamais sur les trottoirs.

Les règles d'or à respecter

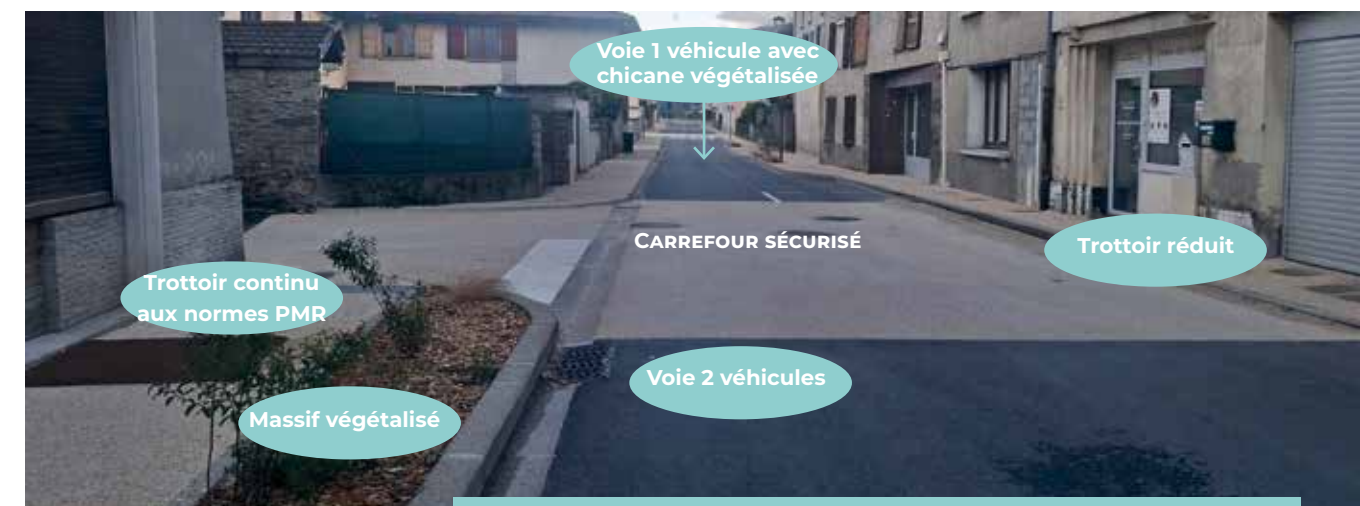
- J'ai au moins 14 ans, je circule seul sur ma trottinette, ma vitesse maximum est de 25 km/h, je ne porte ni écouteurs, ni casque audio quand je circule avec ma trottinette et enfin, je possède une assurance responsabilité civile.

Merci à toi pour ta vigilance et bon partage de la route !



SYNTHÈSE DES TRAVAUX DANS LE CENTRE-BOURG SUR LE MANDAT 2020-2026 :

- 2020 : Étude de programmation des travaux qui a permis d'estimer les investissements et définir les priorités
- 2021 : Réhabilitation de la rue des Écoles
- 2022 : Aménagement du parking de la Fontaine (angle de la rue de l'Église)
- 2022-2023 : Réhabilitation des réseaux de la Grand Rue (eaux usées, eaux pluviales, réseaux secs), de concert avec la communauté de communes et GreenAlp
- 2024 : Réhabilitation des réseaux de la place de la Mairie et de rues annexes
- 2024 : Aménagement du parking Mon Exil
- 2025 : Travaux d'aménagement de surface de la Grand Rue
- 2026 : Pose de la résine sur les trottoirs et plateaux de la Grand Rue



Voie 1 véhicule avec chicane végétalisée

CARREFOUR SÉCURISÉ

Trottoir réduit

Trottoir continu aux normes PMR

Massif végétalisé

Voie 2 véhicules

Aménagement commenté de la Grand Rue au niveau de la rue de la Charrière